



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-32511>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 26-32511

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : RTM - Régie des Transports Métropolitains

**Activité de l'entité adjudicatrice** : Services de chemin de fer urbain, de tramway, de trolleybus ou d'autobus

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Prestations de retranscription brute (type sténotypie) et de comptes rendus de réunions pour la Régie des Transports Métropolitains (RTM) (2 lots)

**Description** : La présente consultation a pour objet la prestation de retranscription brute (type sténotypie) et de comptes rendus de réunions pour la Régie des Transports Métropolitains (RTM) (2 lots). La consultation est décomposée en 2 lots ci-après énoncés : - Lot n°1 : Prestation de retranscription brute de réunions - Lot n°2 : Prestation de rédaction de comptes rendus de réunions Les prestations à réaliser sont décrites et s'exécutent conformément aux dispositions du CCP. Il s'agit d'accords-cadres au sens des articles L2125-1.1° et R2162-2 et suivants du Code. Chaque accord-cadre sont multi-attributaires, conclus avec plusieurs opérateurs économiques (2 au maximum par lot, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures et d'offres reçues) et exécuté : - en partie par l'émission de bons de commande, pour les prestations décrites dans les documents contractuels (dans les conditions fixées aux articles R2162-13 et R2162-14 du Code) ; - et en partie par la conclusion de marchés subséquents pour les besoins dont toutes les stipulations contractuelles ne sont pas fixées dans les documents de l'accord-cadre (conformément aux articles R2162-7, R2162-11 et R2162-12 du Code). En application de l'article R2162-4 du Code, chaque contrat est conclu sans montant minimum d'engagement et avec un montant maximum d'engagement sur leur durée initiale (2 ans), à savoir : - Lot n°1 : 100 000 euros HT ; - Lot n°2 : 77 000 euros HT. Pour chaque période de reconduction, de deux ans chacune, le montant maximum d'engagement est identique au montant maximum fixé ci-dessus. Il s'agit de marchés publics de services qui se réfèrent au Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG/FCS), approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021. Cette pièce générale réputée connue par les entreprises est non fournie dans le présent dossier.

**Identifiant de la procédure** : 39853c94-d12e-4a0f-b739-29a9d2d5c03e

**Identifiant interne :** 2026021

**Type de procédure :** Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

**La procédure est accélérée :** non

#### 2.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 79550000 Services de dactylographie, de traitement de texte et de publication assistée par ordinateur

#### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays :** France

#### 2.1.3 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 0 Euro

#### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique :**

Directive 2014/25/UE

#### 2.1.5 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre :** 2

#### 2.1.6 Motifs d'exclusion

**Sources des motifs d'exclusion :** Avis

Motifs d'exclusion purement nationaux :

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre :** Prestation de retranscription brute de réunions

**Description :** L'accord-cadre est multi-attributaire, conclu avec plusieurs opérateurs économiques (2 au maximum, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures et d'offres reçues) et exécuté : - en partie par l'émission de bons de commande, pour les prestations décrites dans les documents contractuels (dans les conditions fixées aux articles R216213 et R216214 du Code) # et - en partie par la conclusion de marchés subséquents pour les besoins dont toutes les stipulations contractuelles ne sont pas fixées dans les documents de l'accord-cadre (conformément aux articles R21627, R216211 et R216212 du Code). En application de l'article R21624 du Code, l'accord-cadre est conclu sans montant minimum d'engagement et avec un montant maximum d'engagement sur sa durée initiale (2 ans), à savoir : 100 000 euros HT. Pour les deux périodes de reconduction, de deux ans chacune, le montant maximum d'engagement est identique au montant maximum fixé ci-dessus.

**Identifiant interne :** 202602101

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 79550000 Services de dactylographie, de traitement de texte et de publication assistée par ordinateur

### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 6 An

### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 2

**Autres informations sur le renouvellement :** La durée initiale de chaque accordcadre est de deux ans, à compter de leur date de notification. Ils sont reconductibles deux fois de manière tacite, sauf décision écrite contraire de la RTM, communiquée avec un préavis de 3 mois avant le terme, par lettre recommandée avec accusé de réception postal. Chaque reconduction a une durée de deux ans, soit une durée potentielle maximale de quatre (6) ans. Il est précisé que les accordscadres peuvent faire l'objet d'une reconduction anticipée en cas d'atteinte du montant maximal d'engagement attaché à chaque période. Cette reconduction anticipée n'a pas d'impact sur la date anniversaire de l'accordcadre qui reste la date de notification. En application de l'article R. 21124 du Code, le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction de l'accordcadre.

### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 0 Euro

### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) :** oui

### 5.1.9 Critères de sélection

**Sources des critères de sélection :** Avis

**Critère :** Autres exigences économiques ou financières

**Description :** 1/ Le formulaire DC1 « Lettre de candidature - Désignation du mandataire par ses cotraitants », (ou tout autre document contenant l'ensemble des informations requises). Le candidat indique le ou les lot(s) pour le(s)quel(s) la candidature est présentée. Document mis à disposition sur la plateforme [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) Chaque candidat (entreprise unique, mandataire, cotraitant ou tout autre opérateur économique présenté dans la candidature) doit transmettre en plus du document sus énoncé : 2/ Le formulaire DC2 « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement » (ou tout autre document contenant l'ensemble des informations requises). Document mis à disposition sur la plateforme [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

**Critère** : Chiffre d'affaires annuel général

**Description** : 3/ Le chiffre d'affaires global sur les trois derniers exercices disponibles (durée inférieure autorisée pour les sociétés nouvellement constituées). A ce titre, le candidat renseigne la rubrique F1 du formulaire DC2.

**Critère** : Références sur des services spécifiés

**Description** : 4/ Une liste des principales références pour des prestations similaires à l'objet du ou des lot(s) pour le(s)quel(s) la candidature est présentée, au cours des trois dernières années (durée inférieure autorisée pour les sociétés nouvellement constituées). Les références détailleront notamment l'objet, le montant, la date et le caractère public ou privé du destinataire et le cas échéant le nom dudit ou desdits destinataires (références qui concernent soit l'entreprise unique présentant sa candidature seule soit le mandataire et/ou les membres d'un éventuel groupement. Les références peuvent concerner d'autres éventuels opérateurs économiques dans le cas où leurs capacités doivent être prises en compte). Les références peuvent concerner soit l'entreprise unique présentant sa candidature seule, soit le mandataire et/ou les membres d'un éventuel groupement. Afin de faciliter la présentation des références, le candidat renseigne l'annexe 1 du DC2 relative à la présentation des références.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère** :

**Type** : Prix

**Description** : Les prix (50%), analysés compte tenu du montant résultant du Devis Descriptif Estimatif Détaillé (DDED) du lot concerné, annexe 1 de l'Invitation à Soumissionner (IS), dont les prix unitaires sont issus du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) du lot concerné, annexe 1 de l'Acte d'Engagement (AE).

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 50

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Description** : La Valeur technique (50%), appréciée en fonction du mémoire technique remis par les candidats à l'appui de leur offre et des éléments le constituant. La valeur technique est composée de 3 sous-critères, représentant 100% de la valeur technique : Sous-critère 1 (35%) : Pertinence de la prestation et optimisation des délais (analysé au vu des éléments remis par les candidats en partie 1 du mémoire technique) : - Description précise de la méthodologie proposée pour l'exécution des prestations (25%) # - Description précise des outils et technologies utilisés (plateforme d'échanges de documents etc) (25%) # - Délai de restitution en nombres de jours du document final, dans la limite des délais maximum fixés par le marché (50%). Sous-critère 2 (35%) : Qualité des moyens humains (analysé au vu des éléments remis par les candidats en partie 2 du mémoire technique) : - Description des moyens humains mis en oeuvre pour l'exécution de la prestation (expérience moyenne des rédacteurs dans le domaine visé) - transmission des CV # Sous-critère 3 (30%) : Fiabilité des mesures de confidentialité et sécurité des données (analysé au vu des éléments remis par les

candidats en partie 3 du mémoire technique) : -Description des procédures de protection des fichiers audio/texte, du respect du RGPD, charte confidentialité etc.

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 50

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché** : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2026\\_7lmlShFuyg](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_7lmlShFuyg)

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation** :

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL\\_2026\\_7lmlShFuyg](https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2026_7lmlShFuyg)

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation** : 17/04/2026 à 16:00

**Conditions du marché** :

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés** : Non

**Conditions relatives à l'exécution du contrat** : Se rapporter au dossier de consultation.

**Montage financier** : Compte tenu des délais d'exécution, les présents marchés publics n'ouvrent pas droit au versement d'une avance. Compte tenu des délais d'exécution, les présents marchés publics n'ouvrent pas droit au versement d'acomptes. La RTM se libérera des sommes dues au titre des prestations, en effectuant les paiements, après admission des prestations relatives à chaque bon de commande.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre** :

Accord-cadre, en partie sans remise en concurrence et en partie avec remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique** :

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours** : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

**Informations relatives aux délais de recours :** Un différend ou litige résultant de l'application des clauses du présent accord-cadre se règle selon les dispositions de l'article 43 du CCAG FCS et les articles R. 2197-1 et suivants du Code de la Commande Publique. Le différend peut être soumis à l'avis du Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends ou des Litiges relatifs aux Marchés Publics de Marseille, dont les coordonnées sont les suivantes : Préfecture de la région PACA Secrétariat général pour les affaires régionales Place Félix-Baret CS 80001 13282 MARSEILLE Cedex 06 Le tribunal administratif compétent est celui dans le ressort duquel siège l'entité adjudicatrice, à savoir : Tribunal Administratif de Marseille est compétent en la matière : Tribunal administratif de Marseille 31 rue Jean-François Leca 13002 MARSEILLE Tél : 04 91 13 48 13 - Fax : 04 91 81 13 87 Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Site internet : <http://marseille.tribunal-administratif>.

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** RTM - Régie des Transports Métropolitains

## 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

**Titre :** Prestation de rédaction de comptes rendus de réunions

**Description :** L'accord-cadre est multi-attributaire, conclu avec plusieurs opérateurs économiques (2 au maximum, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures et d'offres reçues) et exécuté : - en partie par l'émission de bons de commande, pour les prestations décrites dans les documents contractuels (dans les conditions fixées aux articles R2162-13 et R2162-14 du Code) ; - et en partie par la conclusion de marchés subséquents pour les besoins dont toutes les stipulations contractuelles ne sont pas fixées dans les documents de l'accord-cadre (conformément aux articles R2162-7, R2162-11 et R2162-12 du Code). En application de l'article R2162-4 du Code, l'accord-cadre est conclu sans montant minimum d'engagement et avec un montant maximum d'engagement sur sa durée initiale (2 ans), à savoir : 77 000 euros HT. Pour les deux périodes de reconduction, de deux ans chacune, le montant maximum d'engagement est identique au montant maximum fixé ci-dessus.

**Identifiant interne :** 202602102

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 79550000 Services de dactylographie, de traitement de texte et de publication assistée par ordinateur

### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 6 An

### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements :** 2

**Autres informations sur le renouvellement :** La durée initiale de chaque accord-cadre est de deux ans, à compter de leur date de notification. Ils sont reconductibles deux fois de

manière tacite, sauf décision écrite contraire de la RTM, communiquée avec un préavis de 3 mois avant le terme, par lettre recommandée avec accusé de réception postal. Chaque reconduction a une durée de deux ans, soit une durée potentielle maximale de quatre (6) ans. Il est précisé que les accords-cadres peuvent faire l'objet d'une reconduction anticipée en cas d'atteinte du montant maximal d'engagement attaché à chaque période. Cette reconduction anticipée n'a pas d'impact sur la date anniversaire de l'accord-cadre qui reste la date de notification. En application de l'article R. 2112-4 du Code, le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction de l'accord-cadre.

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui**

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Sources des critères de sélection** : Avis

**Critère** : Autres exigences économiques ou financières

**Description** : 1/ Le formulaire DC1 « Lettre de candidature - Désignation du mandataire par ses cotraitants », (ou tout autre document contenant l'ensemble des informations requises). Le candidat indique le ou les lot(s) pour le(s)quel(s) la candidature est présentée. Document mis à disposition sur la plateforme [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) Chaque candidat (entreprise unique, mandataire, cotraitant ou tout autre opérateur économique présenté dans la candidature) doit transmettre en plus du document sus énoncé : 2/ Le formulaire DC2 « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement » (ou tout autre document contenant l'ensemble des informations requises). Document mis à disposition sur la plateforme [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

**Critère** : Chiffre d'affaires annuel général

**Description** : 3/ Le chiffre d'affaires global sur les trois derniers exercices disponibles (durée inférieure autorisée pour les sociétés nouvellement constituées). A ce titre, le candidat renseigne la rubrique F1 du formulaire DC2.

**Critère** : Références sur des services spécifiés

**Description** : 4/ Une liste des principales références pour des prestations similaires à l'objet du ou des lot(s) pour le(s)quel(s) la candidature est présentée, au cours des trois dernières années (durée inférieure autorisée pour les sociétés nouvellement constituées). Les références détailleront notamment l'objet, le montant, la date et le caractère public ou privé du destinataire et le cas échéant le nom dudit ou desdits destinataires (références qui concernent soit l'entreprise unique présentant sa candidature seule soit le mandataire et/ou les membres d'un éventuel groupement. Les références peuvent concerner d'autres éventuels opérateurs économiques dans le cas où leurs capacités doivent être prises en compte). Les références peuvent concerner soit l'entreprise unique présentant sa candidature seule, soit le mandataire et/ou les membres d'un éventuel groupement. Afin de faciliter la présentation des références, le candidat renseigne l'annexe 1 du DC2 relative à la présentation des références.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère** :

**Type** : Prix

**Description** : Les prix (50%), analysés compte tenu du montant résultant du Devis Descriptif Estimatif Détaillé (DDED) du lot concerné, annexe 1 de l'Invitation à Soumissionner (IS), dont les prix unitaires sont issus du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) du lot concerné, annexe 1 de l'Acte d'Engagement (AE).

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 50

**Critère** :

**Type** : Qualité

**Description** : La Valeur technique (50%), appréciée en fonction du mémoire technique remis par les candidats à l'appui de leur offre et des éléments le constituant. La valeur technique est composée de 3 sous-critères, représentant 100% de la valeur technique : Sous-critère 1 (35%) : Pertinence de la prestation et optimisation des délais (analysé au vu des éléments remis par les candidats en partie 1 du mémoire technique) : Description précise de la méthodologie proposée pour l'exécution des prestations (25%) # Description précise des outils et technologies utilisés (plateforme d'échanges de documents etc) (25%) # Délai de restitution en nombres de jours du document final, dans la limite des délais maximum fixés par le marché (50%). Sous-critère 2 (35%) : Qualité des moyens humains (analysé au vu des éléments remis par les candidats en partie 2 du mémoire technique) : - Description des moyens humains mis en oeuvre pour l'exécution de la prestation (expérience moyenne des rédacteurs dans le domaine visé) - transmission des CV # Sous-critère 3 (30%) : Fiabilité des mesures de confidentialité et sécurité des données (analysé au vu des éléments remis par les candidats en partie 3 du mémoire technique) : -Description des procédures de protection des fichiers audio/texte, du respect du RGPD, charte confidentialité etc.

**Catégorie du critère d'attribution seuil** : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

**Nombre critère d'attribution** : 50

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché** : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2026\\_7lmlShFuyg](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_7lmlShFuyg)

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation** :

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation** : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL\\_2026\\_7lmlShFuyg](https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2026_7lmlShFuyg)

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées** : français

**Catalogue électronique** : Non autorisée

**Date limite de réception des demandes de participation** : 17/04/2026 à 16:00

**Conditions du marché** :

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Conditions relatives à l'exécution du contrat :** Se rapporter au dossier de consultation.

**Montage financier :** Compte tenu des délais d'exécution, le présent contrat n'ouvre pas droit au versement d'une avance. Compte tenu des délais d'exécution, les prestations n'ouvrent pas droit au paiement d'acomptes La RTM se libérera des sommes dues au titre des prestations, en effectuant les paiements, après admission des prestations relatives à chaque bon de commande.

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, en partie sans remise en concurrence et en partie avec remise en concurrence

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

**Informations relatives aux délais de recours :** Un différend ou litige résultant de l'application des clauses du présent accord-cadre se règle selon les dispositions de l'article 43 du CCAG FCS et les articles R. 2197-1 et suivants du Code de la Commande Publique. Le différend peut être soumis à l'avis du Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends ou des Litiges relatifs aux Marchés Publics de Marseille, dont les coordonnées sont les suivantes : Préfecture de la région PACA Secrétariat général pour les affaires régionales Place Félix-Baret CS 80001 13282 MARSEILLE Cedex 06 Le tribunal administratif compétent est celui dans le ressort duquel siège l'entité adjudicatrice, à savoir : Tribunal Administratif de Marseille est compétent en la matière : Tribunal administratif de Marseille 31 rue Jean-François Leca 13002 MARSEILLE Tél : 04 91 13 48 13 - Fax : 04 91 81 13 87 Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Site internet : <http://marseille.tribunal-administratif>.

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** RTM - Régie des Transports Métropolitains

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** RTM - Régie des Transports Métropolitains

## Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** RTM - Régie des Transports Métropolitains

**Numéro d'enregistrement :** 05980406200087

**Adresse postale :** 80, Boulevard du Métro

**Ville :** Marseille

**Code postal :** 13013

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** marchespublics@rtm.fr

**Téléphone :** 0491105225

**Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) :** [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2026\\_7lmLShFuyg](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_7lmLShFuyg)

**Profil de l'acheteur :** <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

**Organisation qui reçoit les demandes de participation**

8.1 ORG-0002

**Nom officiel :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

**Numéro d'enregistrement :** 17130005600024

**Ville :** Marseille

**Code postal :** 13002

**Subdivision pays (NUTS) :** Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** greffe.ta-marseille@juradm.fr

**Téléphone :** 04 91 13 48 13

**Rôles de cette organisation :**

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis :** aeec7c2a-f65a-4f69-9ee2-74ce0d1859b5 - 01

**Type de formulaire :** Mise en concurrence

**Type d'avis :** Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis :** 30/03/2026 à 14:26

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible :** français

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 30/03/2026